

**COMMUNE DE
SORAL**



Rapport

**sur la vérification des comptes
de l'exercice 2018**



**Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2018
à l'attention du conseil municipal de la
COMMUNE DE SORAL**

Genève, le 14 mai 2019

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la commune de Soral, comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2018 arrêté au décembre 2018.

Responsabilité des magistrats communaux

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application, incombe aux magistrats communaux. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, les magistrats communaux sont responsables de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* » ainsi qu'aux normes d'audit suisse. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2018 arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il n'existe pas un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux. En effet, il n'existe pas encore de documentation écrite du SCI.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

GAS Global Audit Services SA



Catherine Minder-Reynard
Expert réviseur agréée



Alain Gimmi
Expert réviseur agréé
Réviseur responsable

Annexes

Comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe

COMPTES ANNUELS 2018

Commune de Soral



Soral, le 16 avril 2019

1. MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les comptes 2018 de la Commune de Soral sont marqués par le passage au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 qui impose aux communes et autres groupements ou fondations de droit public un nouveau plan comptable et une présentation des comptes et des annexes détaillées, basés sur un modèle fourni par le Service des affaires communales (SAFCO).

Il est à noter que des retraitements comptables ont été enregistrés au 1^{er} janvier 2018, suite à l'introduction de ce nouveau référentiel comptable MCH2. Le principal retraitement a trait à la réévaluation des terrains et immeubles du patrimoine financier à la « valeur de remplacement », pour un montant de CHF 5'570'811.81. Le total des retraitements enregistrés dans la fortune de la Commune au 1^{er} janvier 2018 se monte à CHF 5'794'660.50, sans effet sur le résultat 2018.

Les comptes annuels 2018 bouclent sur un excédent de revenus du compte de résultat de CHF 1'570'785. Les recettes sont supérieures de 53% ou CHF 1'363'984 par rapport au budget de CHF 2'581'545. Les charges sont quant à elles inférieures de 8% ou CHF 199'718.16 par rapport au budget de CHF 2'574'462.

Les impôts sur les personnes physiques contribuent à hauteur de CHF 2'744'326.43 aux revenus, lesquels s'élèvent au total à CHF 3'945'529.18. Les impôts sur les personnes morales se montent à CHF 290'156.70, de plus de CHF 117'313.70 par rapport au budget. Les correctifs d'imposition sur les années antérieures (PP et PM) s'élèvent à CHF 935'732, ce qui explique en grande partie l'écart entre les revenus enregistrés et le budget.

Le total des charges s'élève à CHF 2'374'743.85. Les économies réalisées ont globalement porté sur tous les postes de charges.

2. BILAN au 31 décembre 2018

Commune de Soral

BILAN AU		01.01.2018	31.12.2018
1	ACTIF	24'891'551.24	28'581'610.53
10	Patrimoine financier	21'840'844.82	24'171'678.94
100	Disponibilités et placements à court terme	2'363'809.89	4'084'287.17
101	Créances	846'472.23	1'020'222.12
104	Actifs de régularisation	218'142.45	98'900.85
107	Placements financiers	0.00	213'504.00
108	Immobilisations corporelles	18'325'120.26	18'567'365.00
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux	187'400.00	187'400.00
14	Patrimoine administratif	3'050'806.62	2'409'931.59
140	Immobilisations corporelles	2'124'633.96	1'801'303.60
144	Prêts	348'494.68	330'484.68
145	Participations, capital social	651'378.00	414'770.00
146	Subventions d'investissements	28'100.00	63'363.33
2	PASSIF	24'891'551.24	28'581'610.53
20	Capitaux de tiers	8'424'276.27	8'443'550.23
200	Engagements courants	79'462.82	110'076.68
201	Engagements financiers à court terme	2'483'705.15	1'842.90
204	Passifs de régularisation	23'208.30	14'830.85
205	Provisions à court terme	282'900.00	358'000.00
206	Engagements financiers à long terme	5'387'800.00	7'771'400.00
209	Engagements envers les financements spéciaux et des fonds	187'400.00	187'400.00
29	Capital propre	16'567'274.97	18'138'060.30
290	Financements spéciaux, engagements et avances	165'907.24	165'907.24
295	Réserve liée au retraitement (Introduction MCH2)	57'941.65	0.00
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	5'570'811.61	0.00
299	Excédent/découvert du bilan	10'772'814.47	17'972'153.06

Commune de Soral

	Budget 2018	Comptes 2018
Charges d'exploitation	2 199 862.00	2 085 645.05
30 Charges de personnel	608 280.00	556 236.80
31 Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	874 095.00	819 311.72
33 Amortissements du patrimoine administratif	335 699.00	339 009.70
36 Charges de transfert	381 788.00	371 088.83
Revenus d'exploitation	1 842 061.00	3 111 442.13
40 Revenus fiscaux	1 778 173.00	3 036 813.13
42 Taxes	19 000.00	86 449.00
43 Revenus divers	0.00	370.85
46 Revenus de transfert	44 888.00	11 990.85-
Résultat d'exploitation	-357'801.00	1'025'797.08
34 Charges financières	374'800.00	289'098.80
44 Revenus financiers	739'484.00	834'087.05
Résultat financier	364'884.00	544'988.25
RESULTAT OPERATIONNEL	7'083.00	1'570'785.33
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	0.00	0.00
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	7'083.00	1'570'785.33

COMMUNE DE SORAL
Exercice 2018

4. Compte de résultats au 31 décembre 2018

Annexe 4

		Budget 2018	Comptes au 31.12 2018
0	ADMINISTRATION GENERALE		
	TOTAL DES CHARGES	878 843.00	741 840.82
	TOTAL DES REVENUS	3 700.00	13 480.70
01	CONSEIL MUNICIPAL ET EXECUTIF		
	TOTAL DES CHARGES	134 370.00-	121 428.85-
	TOTAL DES REVENUS		
30	CHARGES DE PERSONNEL	101 370.00	98 817.10
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	33 000.00	22 812.45
02	SERVICES GENERAUX		
	TOTAL DES CHARGES	744 873.00	620 110.97
	TOTAL DES REVENUS	3 700.00	13 480.70
30	CHARGES DE PERSONNEL	505 410.00	457 319.70
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	215 250.00	138 810.40
33	Amortissements du patrimoine administratif	10 819.00	10 812.00
38	CHARGES DE TRANSFERT	13 100.00	13 188.87
42	TAXES	100.00	8 270.85
43	REVENUS DIVERS		370.85
44	REVENUS FINANCIERS	3 600.00	3 808.00
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE		
	TOTAL DES CHARGES	125 163.00	123 382.20
	TOTAL DES REVENUS	8 308.00	8 248.95
14	QUESTIONS JURIDIQUES		
	TOTAL DES CHARGES	13 800.00	12 738.30
	TOTAL DES REVENUS	2 800.00	2 202.80
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	2 500.00	1 218.00
38	CHARGES DE TRANSFERT	11 300.00	11 522.30
42	TAXES	2 500.00	2 202.50
18	SERVICE DU FEU		
	TOTAL DES CHARGES	85 283.00	88 588.80
	TOTAL DES REVENUS	8 800.00	7 048.45
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	47 600.00	36 636.80
33	Amortissements du patrimoine administratif	9 500.00	22 100.00
38	CHARGES DE TRANSFERT	38 183.00	37 863.00
42	TAXES		
48	REVENUS DE TRANSFERT	8 800.00	7 048.45
18	DEFENSE		
	TOTAL DES CHARGES	16 100.00	14 084.30
	TOTAL DES REVENUS		
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	700.00	607.90
38	CHARGES DE TRANSFERT	15 400.00	13 448.40
43	REVENUS DIVERS		
2	FORMATION		
	TOTAL DES CHARGES	129 420.00	102 583.80
	TOTAL DES REVENUS	800.00	
21	SCOLARITE OBLIGATOIRE		
	TOTAL DES CHARGES	129 420.00	102 583.80
	TOTAL DES REVENUS	800.00	
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	82 100.00	79 158.15
38	CHARGES DE TRANSFERT	37 320.00	23 427.65

Annexe 4

		Budget 2018	Comptes au 31.12 2018
42	TAXES	500.00	
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES		
	TOTAL DES CHARGES	175 793.00	133 534.03
	TOTAL DES REVENUS	12 800.00	14 795.75
30	ENCOURAGEMENT A LA CULTURE		
	TOTAL DES REVENUS		
43	REVENUS DIVERS		
32	CULTURE, AUTRES		
	TOTAL DES CHARGES	27 800.00	13 735.50
	TOTAL DES REVENUS		1 551.25
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	20 600.00	7 985.50
36	CHARGES DE TRANSFERT	7 200.00	5 750.00
42	TAXES		788.20
46	REVENUS DE TRANSFERT		1 093.05
33	MEDIAS		
	TOTAL DES CHARGES	1 600.00	1 459.34
	TOTAL DES REVENUS	8 000.00	8 000.00
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	1 600.00	1 459.34
43	REVENUS DIVERS		
44	REVENUS FINANCIERS	8 000.00	8 000.00
34	SPORTS ET LOISIRS		
	TOTAL DES CHARGES	146 393.00	118 339.19
	TOTAL DES REVENUS	4 800.00	4 914.50
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	95 750.00	51 248.84
33	Amortissements du patrimoine administratif	25 643.00	40 752.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	25 000.00	26 340.35
42	TAXES	4 800.00	4 914.50
4	SANTE		
	TOTAL DES CHARGES		
42	SOINS AMBULATOIRES		
	TOTAL DES CHARGES		
36	CHARGES DE TRANSFERT		
5	SECURITE SOCIALE		
	TOTAL DES CHARGES	78 248.00	58 438.05
54	FAMILLE ET JEUNESSE		
	TOTAL DES CHARGES	40 410.00	28 134.95
31	BIENS SERVICES MARCHANDISES		
36	CHARGES DE TRANSFERT	40 410.00	28 134.95
57	AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE		
	TOTAL DES CHARGES	28 336.00	23 201.10
30	CHARGES DE PERSONNEL	1 500.00	300.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	24 836.00	22 901.10
59	DOMAINE SOCIAL, NON MENTIONNE AILLEURS		
	TOTAL DES CHARGES	9 500.00	8 100.00

Annexe 4

		Budget 2018	Comptes au 31.12 2018
36	CHARGES DE TRANSFERT	9 500.00	8 100.00
6	TRANSPORTS		
	TOTAL DES CHARGES	245 750.00	184 935.85
	TOTAL DES REVENUS	1 500.00	711.65
61	CIRCULATION ROUTIERE		
	TOTAL DES CHARGES	238 950.00	158 338.85
	TOTAL DES REVENUS	1 500.00	711.65
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	139 650.00	72 743.15
33	Amortissements du patrimoine administratif	96 200.00	82 802.70
36	CHARGES DE TRANSFERT	3 100.00	2 893.00
46	REVENUS DE TRANSFERT	1 500.00	711.65
62	TRANSPORTS PUBLICS		
	TOTAL DES CHARGES	6 800.00	6 597.00
31	BIENS SERVICES MARCHANDISES		
36	CHARGES DE TRANSFERT	6 800.00	6 597.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	TOTAL DES CHARGES	400 991.00	405 173.94
	TOTAL DES REVENUS	41 868.00	6 537.95-
71	APPROVISIONNEMENT EN EAU		
	TOTAL DES CHARGES	1 600.00	4 214.80
	TOTAL DES REVENUS		
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	1 600.00	4 214.80
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLL. PUBLIQUES		
72	TRAITEMENT DES EAUX USEES		
	TOTAL DES CHARGES	218 443.00	238 621.80
	TOTAL DES REVENUS	36 588.00	14 331.85-
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	35 700.00	59 878.80
33	Amortissements du patrimoine administratif	182 743.00	182 743.00
42	TAXES		6 510.45
46	REVENUS DE TRANSFERT	36 588.00	20 842.00-
73	GESTION DES DECHETS		
	TOTAL DES CHARGES	168 030.00	154 381.89
	TOTAL DES REVENUS	3 500.00	3 293.60
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	167 600.00	155 154.49
36	CHARGES DE TRANSFERT	230.00	227.20
42	TAXES	3 500.00	3 293.60
75	PROTECTION DES ESPECES ET DU PAYSAGE		
	TOTAL DES CHARGES	1 818.00	1 480.10
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	700.00	372.10
36	CHARGES DE TRANSFERT	1 118.00	1 118.00
76	LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT		
36	CHARGES DE TRANSFERT		
77	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES		
	TOTAL DES CHARGES	10 100.00	7 485.75
	TOTAL DES REVENUS	1 500.00	2 500.00

Annexe 4

	Budget 2018	Comptes au 31.12 2018
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	10 100.00	7 485.75
42 TAXES	1 800.00	2 500.00
78 AUTRES TACHES PROTECTION ENVIR. TOTAL DES REVENUS		
43 REVENUS DIVERS		
79 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE TOTAL DES CHARGES	1 000.00	
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	1 000.00	
8 ECONOMIE PUBLIQUE TOTAL DES CHARGES TOTAL DES REVENUS	3 000.00 32 000.00	1 723.20 85 930.30
81 AGRICULTURE TOTAL DES CHARGES	3 000.00	1 723.20
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	3 000.00	1 723.20
87 COMBUSTIBLES ET ENERGIE TOTAL DES REVENUS	32 000.00	35 385.75
44 REVENUS FINANCIERS	32 000.00	35 385.75
89 AUTRES EXPLOITATIONS ARTISANALES TOTAL DES REVENUS		50 564.55
42 TAXES		50 564.55
9 FINANCES ET IMPÔTS TOTAL DES CHARGES TOTAL DES REVENUS	639 156.00 2 479 857.00	642 424.26 3 829 929.75
90 IMPOTS TOTAL DES CHARGES		
31 BIENS SERVICES MARCHANDISES		
91 IMPOTS TOTAL DES CHARGES TOTAL DES REVENUS	47 900.00 1 781 673.00	295 972.45 3 039 067.48
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	5 000.00	183 828.45
38 CHARGES DE TRANSFERT	42 800.00	82 144.00
40 REVENUS FISCALIX	1 778 173.00	3 039 813.13
42 TAXES	3 500.00	2 454.35
92 CONVENTIONS FISCALES TOTAL DES CHARGES	25 921.00	18 899.01
38 CHARGES DE TRANSFERT	25 921.00	18 899.01
93 PEREQUATION FINANCIERE ET COMPENSATION DES CHARGES TOTAL DES CHARGES TOTAL DES REVENUS	79 490.00	68 454.00
38 CHARGES DE TRANSFERT	79 490.00	68 454.00
48 REVENUS DE TRANSFERT		
94 IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER TOTAL DES CHARGES		

Annexe 4

		Budget 2018	Comptes au 31.12 2018
TOTAL DES REVENUS			
31	BIENS SERVICES MARCHANDISES		
43	REVENUS DIVERS		
99	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE		
	TOTAL DES CHARGES	385 845.00	289 098.80
	TOTAL DES REVENUS	698 184.00	790 862.30
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	445.00	
33	Amortissements du patrimoine administratif	10 800.00	
34	CHARGES FINANCIÈRES	374 800.00	289 098.80
42	TAXES	2 300.00	3 850.00
44	REVENUS FINANCIERS	695 884.00	786 912.30
TOTAL GENERAL			
	TOTAL DES CHARGES	2 574 482.00	2 374 743.85
	TOTAL DES REVENUS	2 581 545.00	3 945 529.18
	EXCEDENT/DECouvert	7 063.00-	1 570 785.33-

COMMUNE DE SORAL 5. Compte des Investissements au 31 décembre 2018
Exercice 2018

Annexe 5

		Budget 2018	Comptes au 31.12 2018
0	ADMINISTRATION GENERALE TOTAL DEPENSES	36 200.00	36 200.00
02	SERVICES GENERAUX TOTAL DEPENSES	36 200.00	36 200.00
50	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS PROPRES	36 200.00	36 200.00
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE TOTAL DEPENSES TOTAL RECETTES		24 800.00 231 971.85
15	SERVICE DU FEU TOTAL DEPENSES TOTAL RECETTES		24 800.00- 231 971.85-
50	Immobilisations corporelles		24 800.00
64	Remboursement de prêts		8 000.00
66	REMBOURSEMENT DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS PROPRES		223 971.85
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES TOTAL DEPENSES TOTAL RECETTES		151 089.85 91 028.15
34	SPORTS ET LOISIRS TOTAL DEPENSES TOTAL RECETTES		151 089.85 91 028.15
50	Immobilisations corporelles		151 089.85
66	REMBOURSEMENT DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS PROPRES		91 028.15
6	TRANSPORTS TOTAL DEPENSES TOTAL RECETTES		454 789.49 508 000.00
61	CIRCULATION ROUTIERE TOTAL DEPENSES TOTAL RECETTES		454 789.49 508 000.00
50	Immobilisations corporelles		454 789.49
63	Subventions d'investissements acquises		600 000.00
64	Remboursement de prêts		8 000.00
9	FINANCES ET IMPÔTS TOTAL RECETTES		136 608.00
96	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE TOTAL RECETTES		136 608.00
65	TRANSFERT DE PARTICIPATIONS DANS LE PF		136 608.00
	TOTAL GENERAL TOTAL DEPENSES TOTAL RECETTES DIMINUTION/AUGMENTAT	36 200.00 36 200.00	666 679.34 967 608.00 300 728.66-

6. Tableau flux de trésorerie

Commune de Sorai

Désignation trésorerie	2018
Résultat total des comptes de résultats	1 570 785.33
+ Amortissement du PA et subv. d'investissement	339 946.37
- Augmentation / + diminution des créances	- 173 749.89
- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	119 241.80
+ Pertes / - bénéfices réévaluation du PF	- 76 866.00
+ Augmentation / - diminution des engagements courants	30 613.66
+ Augmentation / - diminution des provisions	95 100.00
+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	- 8 377.65
+ Augmentations / - prélèvements d'engagements pour les financements/fonds spéciaux	0.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle (FTO)	1 696 663.62
+ Subventions acquises	815 000.00
+ Remboursements des prêts et de participations	18 000.00
Recettes du compte des Investissement ayant une influence sur les liquidités	831 000.00
- Immobilisations corporelles*	- 666 679.34
Dépenses du compte des Investissements ayant une influence sur les liquidités	- 666 679.34
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA (FTI)	164 120.66
- Achat des placements financiers et des Immob. corp. du PF (It)	- 242 244.75
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF (FTP)	- 242 244.75
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement (FTI+P)	- 78 124.09
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à court terme	-2 481 862.25
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à long terme	2 383 600.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement (FTF)	- 98 062.25
VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME(FTO+FTI+P+FTF)	1 720 477.48
Liquidités et placements à court terme au 01.01.2018	2 383 809.69
Liquidités et placements à court terme au 31.12.2018	4 084 287.17
VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME	1 720 477.48

* Les immobilisations corporelles tiennent uniquement en compte les mouvements avec flux financier.
Les transferts PA-PF, PF-PA ne sont pas pris en considération.

7. REGLES REGISSANT LA PRESENTATION DES COMPTES

Les règles régissant la présentation des comptes de la commune de Soral reposent sur les principales bases légales suivantes :

- Loi sur l'administration des communes (LAC).
- Règlement d'application de loi sur l'administration des communes (RAC).
- Manuel de comptabilité publique MCH2 à l'attention des communes genevoises publié par le Département présidentiel.

8. PRINCIPES RELATIFS A LA PRESENTATION DES COMPTES

La clôture des comptes de la commune a été effectuée conformément à la LAC, au RAC et au Manuel de comptabilité publique édité par le département présidentiel. Ces normes se réfèrent au manuel « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 » édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF).

La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus.

Patrimoine financier

Les actifs figurant dans le patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité future et que leur valeur peut être établie de manière fiable.

Les immobilisations corporelles du PF sont inscrites au coût d'acquisition ou de fabrication lors de l'entrée au bilan. En l'absence d'un coût d'acquisition, l'inscription au bilan se fait à la juste valeur (coût de remplacement).

Tous les cinq ans, les immobilisations corporelles du PF sont réévaluées à la valeur de remplacement lors du bouclage des comptes. Cette année 2018 a donné lieu à la réévaluation des terrains et immeubles du patrimoine financier pour un montant de CHF 5'570'811.81, sans impact sur le résultat.

Les placements financiers sont réévalués lors de chaque clôture à la valeur vénale.

Les autres éléments du PF sont portés au bilan à la valeur nominale.

La commune s'assure également, à chaque clôture des comptes annuels, que tout actif du PF ayant subi une perte durable de valeur a fait l'objet d'une dépréciation comptable justifiée par des pièces probantes.

Les ducroires sur les débiteurs ont été estimés selon les mêmes règles que les années précédentes, soit celles figurant dans les procédures de bouclage des comptes. Les critères de calcul des ducroires sur les reliquats fiscaux ont été également maintenus (30% du reliquat) et sont conformes avec les critères fixés par le département.

Patrimoine administratif

Les actifs figurant dans le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût

d'acquisition ou de fabrication. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la juste valeur est portée au bilan (coût de remplacement).

Les amortissements des biens du PA s'effectuent selon les dispositions prévues à l'art. 40 RAC. Ils sont comptabilisés en appliquant la méthode linéaire et démarrent avec l'utilisation du bien. L'amortissement (planifié) des investissements du PA est effectué selon les durées définies dans la délibération ouvrant le crédit d'investissement nécessaire. Ces durées doivent être en adéquation avec les durées définies à l'art. 40 RAC. Si une perte de valeur durable est prévisible pour un poste, la valeur portée au bilan est rectifiée (amortissement non planifié) et justifiée par des pièces probantes.

Concernant le seuil d'activation de biens du PA, l'article 39 RAC prévoit la possibilité pour une commune de comptabiliser une dépense à nature d'investissement inférieure ou égale à CHF 100'000, soit dans le compte de résultats soit de l'activer au patrimoine administratif (en transitant par le compte des investissements). Les dépenses d'investissement supérieures à CHF 100'000 doivent obligatoirement être activées.

Passifs

Les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale.

Les provisions existantes figurent dans le tableau spécifique en annexe. Une provision sur les estimations fiscales a été comptabilisée à hauteur de 12 % (sans changement par rapport à n-1), en respect des critères fixés dans le manuel édité par le département.

Le mouvement sur le capital propre est mentionné dans le tableau spécifique en annexe.

Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux sur les PP, PM et les chiens sont gérés par l'Etat de Genève, conformément à la loi sur les contributions publiques (LCP). Toutes les données remises à cet effet par le département des finances sont intégralement enregistrées dans les comptes de la commune. Ces revenus fiscaux sont régularisés conformément au principe de la délimitation des impôts.

Commune de Soral

BILAN AU		Solde au 31.12.2017	Solde au 01.01.2018	Différences provenant du retraitement
1	ACTIF	19'717'897.98	24'991'551.24	5'273'653.26
10	Patrimoine financier	16'867'291.38	21'940'944.82	5'273'653.26
100	Disponibilités et placements à court terme	2 382 038.04	2 383 808.88	1741.85 a)
101	Créances	1 145 372.28	848 472.23	-296'900.00 b)
104	Actifs de régularisation	218 142.45	218 142.45	-
108	Immobilisations corporelles PF	12 784 308.64	18 325 120.35	5'570'811.81 e)
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds	187 400.00	187 400.00	-
14	Patrimoine administratif	3'080'609.62	3'080'609.62	0.00
140	Immobilisations corporelles du PA	2 124 633.83	2 124 633.83	-
144	Prêts	346 494.88	346 494.88	-
145	Participations, capital social	551 378.00	551 378.00	-
146	Subventions d'investissements	28 100.00	28 100.00	-
2	Passif	19'717'897.98	24'991'551.24	5'273'653.26
20	Capitaux de tiers	8'945'283.51	8'424'276.27	-521'007.24
200	Engagements courants	79 482.82	79 482.82	-
201	Engagements financiers à court terme	2 483 705.15	2 483 705.15	-
204	Passifs de régularisation	23 208.30	23 208.30	-
205	Provisions à court terme	818 000.00	282 800.00	-355'100.00 d)
206	Engagements financiers à long terme	5 367 600.00	5 367 600.00	-
209	Engagements envers les financements spéciaux et de capitaux de tiers	353 307.24	187 400.00	-165'907.24 f)
28	Capital propre	10'772'614.47	16'567'274.97	5'794'660.50
290	Financements spéciaux	0.00	166 907.24	166'907.24 f)
291	Fonds	0.00	1 741.85	1741.85 a)
295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0.00	58 200.00	58'200.00 g)
298	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0.00	5 570 811.81	5'570'811.81 e)
299	Excédent/découvert du bilan	10 772 614.47	10 772 614.47	-

a) Disponibilités et placement à court terme

Le fonds de bienfaisance qui figurait dans les fonds spéciaux "Hors-Bilan" a été imputé dans la comptabilité communale selon MCH2.

b) Créances

La provision sur le reliquat fiscal de CHF 296'900 a été reclassée du passif (provisions) en diminution du reliquat (actif).

e) Immobilisations corporelles du PF

Les biens relevant du PF communal ont été réévalués à la valeur de remplacement par le bureau de conseil Geofac SA. Il en résulte une augmentation de leur valeur pour un montant de CHF 5'570'811.81.

d) Provisions à court terme

Comme indiqué au point b) la provision sur le reliquat fiscal de CHF 296'900 a été reclassée en diminution des créances.

Les provisions fiscales pour risque d'estimation de CHF 242'000 et pour frais de perception de CHF 20'000 ont été calculées et comptabilisées au 1er janvier 2018, conformément au manuel MCH2. En effet, ces deux provisions n'étaient pas enregistrées dans les comptes de la Commune sous MCH1.

f) Engagements envers les financements spéciaux et de capitaux de tiers et financements spéciaux

Les réserves d'exploitations d'immeubles qui proviennent de résultats cumulés antérieurs ont été transférées dans les financements spéciaux des capitaux propres pour un montant de CHF 165'907.24.

g) Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)

La variation nette du retraitement des provisions fiscales (reliquat, risque d'estimation et frais de perception) pour CHF 58'200 vient augmenter la fortune de la Commune.

9. ETAT DU CAPITAL PROPRE

Commune de Soral

29	CAPITAL PROPRE	Solde au 01.01.2018	Augmentation	Diminution	Solde au 31.12.2018
290	Financements spéciaux, engagements (+) et avances (-)	165 907.24		0.00	165 907.24
2900	Financements spéciaux enregistrés comme capital propre	165 907.24		0.00	165 907.24
291	Fonds	1 741.65		1 741.65	0.00
2910	Fonds enregistrés comme capital propre	1 741.65		1 741.65	0.00
295	Compte général	56 200.00		56 200.00	0.00
2950	Compte général	56 200.00		56 200.00	0.00
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	5 570 811.61		5 570 811.61	0.00
2960	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	5 570 811.61		5 570 811.61	0.00
299	Excédent / découvert de bilan	10 772 614.47	7 199 538.59		17 972 153.06
2990	Résultat annuel	0.00	1 570 785.33		1 570 785.33
2999	Résultats cumulés des années précédentes	10 772 614.47	5 628 753.26		16 401 367.73
29	TOTAL	16 567 274.97	7 199 538.59	5 628 753.26	18 138 060.30

La variation de la nature 29 dans sa globalité représente un montant de 1'570'785.33 F correspond à l'excédent de revenus ressortant du compte de résultat. Ce montant sera viré au compte 2999 à la date valeur du 1er janvier 2019.

Selon le manuel MCH2 et la circulaire sur le retraitement des soldes à nouveau, les diminutions des natures 291,295,296 ont été reportées sur les résultats cumulés des années précédentes.

10. TABLEAU DES PROVISIONS

Commune de Soral

	Provision pour risque d'estimation fiscale	Provision pour frais de perception dus sur reliquat
Solde au 1.1.2018	242'000 F	20'900 F
Constitution ou augmentations	90'200 F	4'900 F
Utilisations	0 F	0 F
Dissolution	0 F	0 F
Situation au 31.12.2018	332'200 F	25'800 F
Dont part de provision à court terme	0 F	0 F

Provision pour risque d'estimation fiscale

Cette provision vise à gérer le risque sur des fortes variations de la fiscalité des personnes physiques dues aux estimations. A cet effet, une provision de 12% sur la production encore estimée des PP a été effectuée au 31.12.2018 soit CHF 332'200.-. Ce taux correspond au taux admis selon les critères de l'Etat de Genève.

Provision pour frais de perception dus sur reliquat

But de la provision : conformément à la loi sur les contributions publiques, des frais de perception sont dus par les communes à l'Etat de Genève sur la perception des impôts. Dès lors, sur le reliquat fiscal restant en fin d'année (déduction faite de la provision) un montant de 3 % est dû à l'Etat de Genève.

11. Tableau des participations Commune de Soral

Nom de l'entité	BCGe – Banque cantonale de Genève	SIG – Services Industriels de Genève	Coficoge - Coopérative financière des communes genevoises
Forme juridique	Société anonyme de droit public	Etablissement de droit public	Société coopérative
Activités et tâches publiques	Banque cantonale. But principal de contribuer au développement économique du canton et de la région.	Fournir dans le canton de Genève l'eau, le gaz, l'électricité, l'énergie thermique, de valoriser les déchets ainsi que d'évacuer et traiter les eaux polluées.	Faciliter la solution des problèmes financiers des communes genevoises.
Total du capital dont détenu par la commune	360 millions de francs	100 millions de francs.	137'000 F
Valeur d'acquisition de la participation	4'192 actions sur 7 200 000 actions	0.00 %	0.00 %
Valeur comptable de la participation	518'528 F	31'650 F	1'000 F
Principaux autres détenteurs	595'424 F (dont 381'920 F au PA pour 3'080 actions et 213'504 F au PF pour 1'112 actions)	31'650 F	1'000 F
Participation que détient l'entité en propre	Communes genevoises et l'Etat de Genève.	Communes genevoises et l'Etat de Genève.	Communes genevoises.
Flux financiers de l'année (commune/entité)	Capital Transmission SA, Investissements Fonciers SA, Dimensions SA, Swiss Public Finance Solutions, BCGE Lyon, Cie Foncière St Gothard SAS, Cie Foncière Franco-Suisse, Rhône Saône Léman Lyon, Rhône Saône Courtage Lyon.	EOS Holding SA, Parco edilco del San Gottardo SA, Barvols Eole SA, Securelec -- Vaud SA, Gaznat SA, Gadziplo SA, Swisspower Renewables AG.	—
Risques spécifiques	Intérêts débiteurs / Frais financiers Dividendes reçus / Emprunts Liquidités déposées / Titres en dépôts	Charges énergétiques Intérêts s/participation	Emprunts (ou remboursement) Intérêts débiteurs Frais financiers
Normes comptables appliquées par l'entité	Risques bancaires PCB (Prescriptions comptables pour les banques) FINMA	Risques énergétiques IFRS	— Comptabilité commerciale selon art. 957 à 962 CO.
Résultat de la dernière année de l'entité	+81,6 millions de francs (2017)	+259,7 millions de francs (2017)	+52'305 F (1.7.17-30.6.18)
Total du bilan de la dernière année de l'entité	22'671 millions de francs (2017) dont 1'472 millions de francs de capitaux propres.	4'046 millions de francs (2017) dont 1'877 millions de francs de capitaux propres.	1'874'361 F (06.2018) dont 1'498'966 F de capitaux propres.

11. Tableau des participations (suite)

Commune de Soral

Nom de l'entité	ACG – Association des communes genevoises	SIAC6 – Service intercommunal d'informatique	CIDEC – Groupement intercommunal des déchets carnés
Forme juridique	Groupement intercommunal spécial	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal
Activités et tâches publiques	Défendre, promouvoir et représenter les intérêts des communes	Créer, développer et gérer en commun un système de gestion communale informatisé	Gérer un centre de collecte, de stockage, de tri, de conditionnement et d'acheminement des déchets carnés vers des centres spécialisés
Total du capital	—	—	—
dont détenu par la commune	—	—	—
Valeur d'acquisition de la participation	—	—	—
Valeur comptable de la participation	—	—	—
Principaux autres détenteurs	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes genevoises
Participation que détient l'entité en propre	—	—	—
Flux financiers de l'année (commune/entité)	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles
Risques spécifiques	—	—	—
Normes comptables appliquées par l'entité	MCH2	MCH2	MCH2
Résultat de la dernière année de l'entité	+4'334 F (2017) sur un total de charges de 3'676'905 F.	+106'592 F (2017) sur un total de charges de 7'424'107 F.	-17'727 F (2017) sur un total de charges de 1'076'129 F.
Total du bilan de la dernière année de l'entité	5'955'983 F (2017) dont 1'746'324 F de fortune nette.	9'413'450 F (2017) dont 1'034'772 F de fortune nette.	4'213'394 F (2017) dont 1'508'924 F de fortune nette.

12. TABLEAU DES GARANTIES ET DES ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

Commune de Sorral

	Cautionnement
Nom de l'entité bénéficiaire	Tennis Club de Sorral
Propriétaires (les +) importants de cette unité	Association
Typologie du rapport juridique	Subvention annuelle et participation à l'entretien des courts
Flux financiers de l'année (commune/entité)	En 2018, 5750 F de subvention et 3736.85 F pour l'entretien des courts
Prestations couvertes par la garantie	Cautionnement
Montant de la garantie au 31.12.2018	300'000 F
Date du vote du CM approuvant la garantie	n.d.
Risque (situation actuelle, taux couverture, ...)	Cautionnement non appelé

13. Tableau des Immobilisations

Commune de Soral

Immobilisations corporelles du patrimoine financier

No et libellé	Solde au 01.01.18	Transfert 01.01.2018	Dépenses 2018	Solde au bilan au 31.12.2018
N° 2058 - Rte Laillets logement (E	6758.00			6758.00
N° 2064 - Rte Laillets logement (E	3318.00			3318.00
N° 2488 - Rte Soral (126.800m2)	1'058'000.00			1'058'000.00
N° 10132 - Rte Soral (846m2)	120'572.00	7738.00		128'310.00
N° 10134 - Rte Soral (248m2)	2'218.00	-2'218.00		0.00
N° 210 - Rte Leconnex (177m2)	1'432.00			1'432.00
N° 1855 - Rte Soral (3.488m2)	50'940.00			50'940.00
N° 1857 - Rte de Soral (2.728m2)	5'320.00	-5'320.00		0.00
N° 1858 - Rte Coteau (4.188m2)	82'350.00			82'350.00
N° 1860 - Rte Coteau (2.160m2)	33'315.00			33'315.00
N° 1745 - Rte Coteau (30m2)	299'000.00			299'000.00
N° 249 Barnex La Feuillée (66.048m	454'920.00			454'920.00
N° 670 - Rte Rougemont (690m2)	893.00		-893.00	0.00
N° 10229 - Jardin-mairie (662m2) P	84'300.00			84'300.00
N° 10230 - Jardin-mairie (437m2) P	65'560.00			65'560.00
Parcel. N° 10584 - Ch. Chevannes 4 (3'452.00	-3'452.00		0.00
Parcel. N° 10189 La Grande Pièce (343	2'589'287.50	-2'589'287.50		0.00
Parcel. n°. Bernard Fontaine	16'472.00			16'472.00
Parcelle les Bois Boirs	5'500.00			5'500.00
Immeuble rte de Soral 300 s/parcel.1	163'748.70	-163'748.70		0.00
Immeuble rte de Soral 300 s/parcel.1	4'603'648.05	2'753'016.20	243'137.75	7'600'000.00
Imm. école 7-9 - rte Laillets PA	2'132'000.00			2'132'000.00
Imm. PC Chevannes 4-6 s/parcelle n	6'541'548.00	3'452.00		6'545'000.00
	10'335'120.25	0.00	243'244.75	18'587'363.08

13. Tableau des Immobilisations

Commune de Soral

Biens du patrimoine administratif

No et libellé	Date déb. CM	Montant crédit voté	Solde au bilan au 01.01.18	Dépenses 2018	Recettes 2018	Amort. 2018	Solde au bilan au 31.12.2018
1400 - Terrains PA non bâtis			5.00	161'069.85	91'028.15	15'109.00	44'967.70
Parcelle 1879			1.00				1.00
Parcelle 1881			1.00				1.00
Parcelle 1883			1.00				1.00
Acq. parcelle 374			1.00				1.00
Parcel. 148, 416, 433, 291, 282			1.00				1.00
Place de jeux Parcelles n°10'287 -	14.05.18	146'000.00	0.00	161'069.85	91'028.15	15'109.00	44'967.70
1401 - Routes / voies de communication			484'408.70	454'788.49	500'000.00	52'402.70	388'792.49
Parcel. 2360, Creux-Boisset			1.00				1.00
Parcel. 2361, rt Lollots			1.00				1.00
Parcel. 1832, ch. Ecoilers			1.00				1.00
Frontière Soral II - Réduction traf	14.05.18	500'000.00	0.00	428'547.30	500'000.00		-70'462.70
Sécurité routière - analyse espace	14.05.18	77'000.00	0.00	28'242.19			28'242.19
Réf. rte Creux-de-Boisset	17.08.02	1'200'000.00					
	25.04.05	30'000.00					
		1'230'000.00	480'000.00			48'000.00	432'000.00
Travaux: modération village	28.03.12	85'000.00	4'402.70			4'402.70	0.00
1403 - Autres ouvrages de génie civil			1'017'788.85	0.00	0.00	162'743.00	835'028.95
Parcelle 2411, Station SI			1.00				1.00
Collecteurs Rougemont/Creux-de-Boisset/Faubourg mangons	21.08.89	5'283'000.00					
	28.08.89	-3'211'000.00					
Réf. rte de Rougemont	01.10.80	5'042'000.00					
Crédit compl. voté le 20.10.88	11.08.82	1'184'475.75					
	12.05.97	5'181'475.75	844'402.70			168'410.00	874'982.70
Coll. chemin de Pizot			1.00				1.00
Collecteurs EP ch des Efeuilles	18.08.14	400'000.00	173'365.25			13'333.00	160'032.25
1404 - Terrains bâtis			572'749.65	0.00	223'971.85	78'455.00	270'322.81
Etude transform local voirie en RS/ tea-room et 2 logements	09.01.17	120'000.00	17'498.00				17'498.00
Parcelle 2488, Rte Lollots			1.00				1.00
Parcelle 2514, Lollots			1.00				1.00
Parcelle 542, Rte Rougemont			1.00				1.00
Réfection partielle carotizat	24.03.14	110'000.00	75'987.00			10'812.00	64'875.00
Parcelle 2516, Mairie			1.00				1.00
Parcelle 2515, hab. Poste			1.00				1.00
Parcelle 1849, Mairie			1.00				1.00
Locaux voirie-pompes	18.08.14	980'000.00	242'972.65		223'971.85	19'000.00	1.00
PC Airo-la-Ville			1.00				1.00
Rénovation courts de tennis subventions	3.8.12-13.5.	232'212.71					
		-62'925.00					
		169'287.71	101'717.71			23'343.00	78'374.71
Rempli stores et rideau au tennis	0.1.14/26.1.	51'872.35	13'472.35			2'300.00	11'172.35
Voie Hangar coopérative Efeuill			77'570.50				77'570.50
Hangar communal	02.05.01	460'000.00	43'826.25			23'000.00	20'826.25

13. Tableau des Immobilisations

Commune de Soral

Biens du patrimoine administratif (suite)

No et libellé	Date délib. CM	Montant crédit voté	Solde au bilan au 01.01.18	Dépenses 2018	Recettes 2018	Amort. 2018	Solde au bilan au 31.12.2018
1402 - Biens meubles PA		<u>147000.00</u>	<u>49703.65</u>	<u>24900.00</u>	<u>0.00</u>	<u>10300.00</u>	<u>64203.65</u>
Marcedes-Benz véhicule pomp	14.05.18	24900.00	0.00	24900.00		3100.00	21700.00
Tracteur	07.08.12	78000.00	1.00				1.00
Balayeuse 50% part Soral	20.01.14	72000.00	49702.65			7200.00	42502.65
1443 - Prêts aux entreprises privées		<u>400000.00</u>	<u>348494.66</u>	<u>0.00</u>	<u>16000.00</u>	<u>0.00</u>	<u>330494.66</u>
Prêt Coop des Effeuilles	24.03.14	400000.00	348494.66		16000.00		330494.66
1493 - Part. sur communes et fin.		<u>0.00</u>	<u>1200.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>1200.00</u>
GOFICOGE - Parts sociales			1000.00				1000.00
Part sociale Raiffeisen			200.00				200.00
1494 - Part. aux entreprises publiques		<u>0.00</u>	<u>550178.00</u>	<u>0.00</u>	<u>136808.00</u>	<u>0.00</u>	<u>413370.00</u>
Actions BCGs			616928.00		136808.00		381920.00
SIG Capital dotation			31680.00				31680.00
1498 - Subvention d'investissement		<u>0.00</u>	<u>28100.00</u>	<u>36200.00</u>	<u>0.00</u>	<u>938.67</u>	<u>63363.33</u>
FIDU 2017			28100.00			938.67	27163.33
FIDU 2018			0.00	36200.00			36200.00
Total			<u>2080903.62</u>	<u>667979.34</u>	<u>667908.00</u>	<u>338946.37</u>	<u>2400931.59</u>

Commune de Soral

14. Explications sur les crédits d'engagement ouverts depuis plus de cinq ans et non encore clôturés

Néant

Commune de Soral

15. INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES

Ce chapitre vise à fournir des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune, des finances et des revenus et les risques financiers.

A. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Conseil administratif avec la collaboration du Secrétaire général est responsable des stratégies financières appliquées.

Dans le cadre de ses activités, la commune peut être exposée à des risques financiers de plusieurs natures, notamment :

- au risque de marché (risque de taux d'intérêt)
- au risque de crédit (risque de contrepartie)
- au risque de liquidités.

La gestion de ces risques a pour but d'en minimiser les conséquences négatives éventuelles sur les finances communales.

La Commune ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour minimiser l'impact potentiel de ces différents risques.

I. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie (un tiers) ne remplisse pas ses engagements. La Commune considère qu'elle n'est pas exposée à un fort risque de crédit dans la mesure où :

- ses disponibilités sont déposées auprès de plusieurs établissements suisses à Genève
- ses créances fiscales sont gérées par l'AFC qui dispose d'un service du contentieux. Par ailleurs, en fonction des provisions comptabilisées, le risque de perte devrait être couvert.
- ses autres créances commerciales sont réparties sur un large éventail de clients dont le risque fait l'objet d'un suivi régulier (montants peu significatifs).

II. Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsque la Commune rencontre des difficultés à se financer ou à respecter les engagements contractuels liés à ses passifs financiers.

La commune perçoit des acomptes mensuels de l'Etat de Genève au titre d'avance sur les encaissements de créances fiscales. Ces acomptes sont calculés sur la base des prévisions fiscales de l'année. Ces dernières représentent la grande part du budget (env. 85 %). Le risque de liquidités insuffisantes pour faire face aux charges courantes est faible.

La Commune peut avoir recours pour financer ses investissements à des emprunts à moyen et long terme. Par ailleurs, le plan financier quadriennal permet de gérer les liquidités et limiter le risque d'un manco de liquidités. Ce plan est actualisé régulièrement.

Commune de Soral

iii. Risque de taux d'intérêt

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Commune considère qu'elle n'est que faiblement exposée au risque de taux d'intérêts dans la mesure où sa (faible) dette est contractée en taux fixes, respectivement en ATF renouvelables.

iv. Risque de change

La Commune n'est pas exposée au risque de change dans la mesure où les transactions effectuées en devises autre que le franc suisse sont très limitées.

B. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

La commune n'a pas encore finalisé la formalisation des procédures de contrôle pour les principaux risques financiers.

C. CONTRATS DE LEASING

La commune n'a pas conclu de contrats de leasing.

Commune de Soral

Degré d'autofinancement

2018
-6,35

Valeurs indicatives

Plus grand que 100 : Haute conjoncture
Plus grand que 80 : Cas normal
Plus petit que 80 : Récession

Définition

Le degré d'autofinancement est l'autofinancement exprimé en pourcentage de l'investissement net.

Remarque

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une commune peut financer par ses propres moyens.

Detta brute par rapport aux revenus

2018
199,8

Valeurs indicatives

Plus grand que 200 : Critique
Plus grand que 150 : Mauvais
Plus grand que 100 : Moyen
Plus grand que 50 : Bon
Plus petit que 50 : Très bon

Définition

La dette brute par rapport aux revenus est l'endettement brut exprimé en pourcentage des revenus courants.

Remarque

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

Detta nette en francs par habitant

2018
-18'288,52

Valeurs indicatives

Plus petit ou égal à 0 : Patrimoine net
Plus petit que 1000 : Endettement faible
Plus petit que 2500 : Endettement moyen
Plus petit que 5000 : Endettement important
Plus grand ou égal à 5000 : Endettement très important

Définition

Ce ratio correspond à la dette nette (constituée des capitaux de tiers déduction faite du patrimoine financier) divisée par le nombre d'habitants.

Remarque

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit d'avantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.
Cette valeur négative représente une situation de patrimoine net, les actifs du PF étant supérieurs aux engagements envers les tiers.

Commune de Soral

Part des charges d'intérêts nets**2018****7.33****Valeurs Indicatives**

Plus petit ou égal à 4 : Bon
 Plus grand que 4 : Suffisant
 Plus grand que 9 : Mauvais

Définition

La part des charges d'intérêts est la différence entre les charges d'intérêts et les revenus des intérêts exprimée en pourcentage des revenus courants.

Remarque

La part des charges d'intérêts exprime quelle proportion des revenus courants est affectée à la charge d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre budgétaire est élevée.

Proportion des Investissements**2018****25.48****Valeurs Indicatives**

Plus petit que 10 : Effort d'investissements faible
 Plus petit que 20 : Effort d'investissements moyen
 Plus petit que 30 : Effort d'investissements élevé
 Plus grand ou égal à 30 : Effort d'investissements très élevé

Définition

La proportion des investissements correspond aux investissements bruts exprimés en pourcentage des charges totales consolidées.

Remarque

La proportion des investissements renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité.

Part du service de la dette**2018****11.72****Valeurs Indicatives**

Plus petit que 5 : Charge faible
 Plus petit que 15 : Charge acceptable
 Plus grand ou égal à 15 : Charge forte

Définition

La part du service de la dette correspond au total des charges d'intérêts en chiffres nets et des amortissements ordinaires, exprimés en pourcentage des revenus courants.

Remarque

Ce ratio donne des informations quant au fait de savoir dans quelle mesure le service des intérêts et ses amortissements grèvent les revenus courants. Une proportion élevée démontre une marge de manœuvre budgétaire qui s'amenuise.

Commune de Soral

Taux d'autofinancement

2018

48.43

Valeurs indicatives

Plus grand ou égal à 20 : Bon
Plus grand ou égal à 10 : Moyen
Plus petit ou égal à 10 : Mauvais

Définition

Ce ratio correspond à l'autofinancement exprimé en pourcentage des revenus courants.

Remarque

Il indique quelle proportion de ses revenus la collectivité publique peut utiliser pour financer ses investissements.

Taux d'endettement net

2018

-5.18

Valeurs indicatives

Plus petit ou égal à 100 : Bon
Plus petit ou égal à 150 : Suffisant
Plus grand que 150 : Mauvais

Définition

Le taux d'endettement net est la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier exprimée en pourcentage des revenus fiscaux.

Remarque

Le taux d'endettement net indique quelle proportion des revenus fiscaux, respectivement combien de tranches annuelles seraient nécessaires afin de rembourser la dette nette.

17. CREDIT BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES

COMMUNE : SORAL

		Budget 2018	Comptes au 31.12. 2018	Décaissements	Annulés/Contigés
702	702				
	36	13'100.00	13'166.87	66.87	Contrepassé SAOS & ACE
714	36	11'300.00	11'522.30	222.30	Frais arrondissement Bernex
715	33	9'500.00	22'100.00	12'600.00	Amortissement nouveau camion de pompes F 37103 + regroupement compte amortissement Henger voiture F 9700 (fonction 61)
714	33	25'643.00	40'753.00	15'109.00	Amortissement nouvelle place de jeux F 15709
36	36	25'000.00	26'340.35	1'340.35	Démolition voirie, création nouveau terrain de pétanque
771	31	1'600.00	4'234.60	2'634.60	Déclaration votée, réfection fontaine
772	31	35'700.00	53'879.80	18'179.80	Démolition voirie - Maintien pris en charge par le FA en 2017 et facture arrivée à la date en 2018
791	31	5'000.00	183'828.65	178'828.65	Dépréciation - reliquats, perte sur créances effectives
	36	42'900.00	82'144.00	39'244.00	Frais de perception
TOTAL DES RECHARGES				268'205.90	